

Fiche d'information des autorités fédérales

Projet de terminal portuaire Sorel-Tracy – QSL International Ltée
Dossier de l'Agence : 83969

Ministère/organisme	Transports Canada
Personne-ressource principale	Catherine Blanchet
Adresse complète	700 Place Leigh-Capreol, Dorval, QC H4Y 1G7
Courriel	Catherine.Blanchet@tc.gc.ca
Téléphone	514-239-4816
Deuxième personne-ressource	Rosemarie Lavoie Rosemarie.lavoie@tc.gc.ca

-
1. Est-il probable que votre ministère ou organisme soit tenu d'exercer une attribution liée au projet pour permettre sa mise en œuvre?

Dans l'affirmative, veuillez préciser la loi adoptée par le Parlement et cette attribution.

Réponse : Oui, Transports Canada devra délivrer une attribution en vertu de *la Loi sur les eaux navigables canadiennes* (LENC) puisque le projet impactera un cours d'eau navigable. De plus, une demande à été soumise à Transports Canada pour le financement du projet dans le cadre du programme des fonds national des corridors commerciaux (FNCC). La confirmation du financement reste à venir.

-
2. Votre ministère ou organisme est-il en possession de renseignements ou de connaissances spécialisés qui pourraient être pertinents pour la réalisation d'une évaluation d'impact du projet?

Veuillez préciser s'il y a lieu.

Réponse : TC a connaissance de l'intérêt de la Première Nation Anishinabeg de Kitigan Zibi à être consultée dans le cadre des projets réalisés dans la grande région de Montréal. La Première Nation a mentionné avoir un intérêt archéologique dans ce secteur. TC prévoit inclure, entres autres, les Premières Nations algonquines anishinabeg lors des consultations menées en phase réglementaires dans le cadre de l'émission des approbations requises en vertu de la LENC sous la responsabilité de TC.

D'autre part, les experts de Sûreté et Sécurité Maritime chez Transports Canada sont disponibles pour collaborer sur les enjeux de sécurité maritime au besoin.

3. Votre ministère ou organisme a-t-il pris en compte le projet, exercé une attribution en vertu de toute loi adoptée par le Parlement relativement au projet ou pris toute mesure qui permettrait la réalisation du projet en tout ou en partie?

Veillez préciser s'il y a lieu.

Réponse : A notre connaissance, aucune attribution n'a été émise pour ce projet en vertu de la LENC.

4. Votre ministère ou organisme a-t-il eu des contacts avec le promoteur ou une participation quelconque auprès de celui-ci ou toute autre partie relativement au projet? (Par exemple, une demande de renseignements à propos de la méthode, des orientations ou des données, ou une présentation du projet.)

Veillez donner un aperçu des renseignements ou des conseils échangés.

Réponse : TCSSM (Transports Canada, Sûreté et Sécurité Maritime) a participé d'exercice de simulation : accostage et appareillage sur simulateur de navigation n'incluant pas de plan d'amarrage) à titre d'observateur. Par la suite QSL a transmis à TCSSM le rapport des exercices de simulations portant sur votre projet de quai flottant à Sorel. Ce rapport a été transmis de manière informative uniquement puisqu'il n'est pas dans le mandat de TCSSM d'approuver la réalisation de tels projets.

5. Votre ministère ou organisme a-t-il des renseignements ou des connaissances supplémentaires non mentionnés ci-dessus?

Veillez préciser s'il y a lieu.

Réponse : Non, Transports Canada n'a pas de renseignements ou des connaissances supplémentaires.

6. Du point de vue de la mission et des domaines d'expertise de votre ministère ou organisme, quels sont les **principaux enjeux** qui devraient être traités dans l'évaluation d'impact du projet, si l'Agence détermine qu'une évaluation d'impact est requise?

Pour ces principaux enjeux :

- Décrivez l'effet positif ou négatif anticipé sur la ou les composantes valorisées concernées ou décrivez la nature de la question à éclaircir.
- Lorsque possible, déterminer les clarifications ou les engagements que le promoteur pourrait prendre dans sa description détaillée du projet et dans sa réponse au sommaire des questions qui peuvent aider à l'individualisation des lignes directrices, si une évaluation d'impact est requise.
- Identifier, de manière générale, l'information ou les études qui devraient être exigées du promoteur dans les lignes directrices pour l'étude d'impact, si cette dernière est requise.
- Fournir un résumé en langage simple des questions ou exigences qui pourraient être ajoutées au sommaire des questions.

Utilisez le tableau 1 pour répondre à la présente question.

Réponse : Non, Transports Canada n'a pas soulevé d'enjeu.

7. Pour les **enjeux de moindre importance**, déterminer les clarifications ou les engagements que le promoteur pourrait prendre dans sa description détaillée du projet et dans sa réponse au sommaire des questions qui donneraient confiance dans le fait que les enjeux peuvent être abordés et gérés sans l'intégrer dans l'évaluation d'impact, ou qui peuvent aider à l'individualisation des lignes

directrices, si une évaluation d'impact est requise.

Utilisez le tableau 1 pour répondre à la présente question.

Réponse : Les enjeux soulevés par Transports Canada sont présentés au tableau 1.

Catherine Blanchet

Nom de l'intervenant du ministère ou de
l'organisme

Conseillère régionale en environnement

Titre de l'intervenant

22 octobre 2022

Date

ID commentaire	Section concernée de la description initiale du projet	Composante valorisée concernée	Description de l'enjeu principal (contexte et justification)	Clarifications ou engagements potentiels du promoteur pour répondre à l'enjeu Informations ou études qui devraient être exigées dans les LDI	Résumé en langage simple des questions ou exigences qui pourraient être ajoutées au sommaire des questions
<i>Exemple AEIC-01</i>	<i>Si le commentaire est lié à une section spécifique de la description initiale du projet, veuillez fournir une référence. Vous pouvez également choisir de copier le texte pertinent ici.</i>	<i>Identifier la ou les composantes valorisées - dans le cadre du mandat de votre ministère ou organisme - auxquelles s'applique l'effet ou la question. Il peut s'agir de composantes de l'environnement, de la santé, des conditions sociales ou économiques.</i>	<i>Fournir le contexte de l'enjeu.</i> <i>Le cas échéant, fournir également :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tous les pouvoirs, devoirs ou fonctions dont dispose votre organisme qui peuvent atténuer ou gérer les effets potentiels liés à l'enjeu.</i> • <i>Des directives opérationnelles ou des mesures d'atténuation ou de surveillance standard et bien comprises qui permettraient de traiter les effets potentiels liés à l'enjeu.</i> 		
Enjeux principaux					
Enjeux de moindre importance					
TC-01	9. Activités, infrastructures et structures et ouvrages, permanents ou temporaires		Préciser si les recommandations des pilotes lors des exercices de simulation des accostages et des appareillages des navires aux quais de Kildair et au nouveau quai de QSL contenues dans le rapport de simulation restent valable malgré le		

			déplacement ou le rallongement des installations vers le large compte tenu que le promoteur s'est engagé à ne procéder à aucune opération de dragage et donc le nouveau quai de QSL sera déplacé vers le large.		
TC-02	9. Activités, infrastructures et structures et ouvrages, permanents ou temporaires		Précisez si le plan d'amarrage, si développé, tiendra compte du déplacement ou le rallongement des installations vers le large.		